

C'est ainsi que nous agissons. Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que la population canadienne soit en santé. Je veux qu'on lui donne de bons soins. Cependant, j'ai toujours confiance au vieux médecin de famille qui conseille chaque famille et qui connaît les antécédents pathologiques de chacun de ses malades. Je vois dans cette enceinte des honorables députés qui sont des médecins de famille bien connus. On en compte des deux côtés de la Chambre et ils jouissent du respect de tous ceux dont ils ont fait la connaissance. L'un d'entre eux m'a confié combien il est émouvant d'assister à la naissance d'un enfant après avoir soigné la grand-mère au moment de la naissance de la mère. Ils sont les confidents des familles; ils sont respectés; ils sont obligeants; ils sont à leur disposition jour et nuit. Pouvez-vous attendre le même dévouement des forgerons que j'ai dénoncés et qui sont maintenant dans l'armée? Je me demande si le bill n'a pas pour objet de leur accorder des emplois après la guerre, s'il ne vise pas à fournir des emplois à ceux précisément dont je me suis plaint amèrement et qui m'ont insulté uniquement parce que je prenais la défense du soldat et du pauvre qui ne pouvaient pas se faire entendre.

L'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen) a dit qu'elle parlait dans l'intérêt des enfants parce qu'ils n'ont pas de représentant à la Chambre. Tout père ou toute mère de famille est toujours un défenseur et un protecteur des enfants, même quand ils sont élevés à de hautes fonctions. Je me demande cependant si le bill n'a pas un double objet. Je me demande s'il ne vise pas à donner des emplois à ceux qui seront incapables d'avoir leur propre clientèle après la guerre et, en second lieu, s'il n'a pas pour objet de rendre notre pays plus attrayant pour les immigrants de toutes sortes qui inonderont notre pays sans frein. Je ne suis pas opposé à l'immigration contrôlée, mais je condamne l'immigration non réglementée, le genre d'immigration que d'aucuns ont précônisée.

Je veux qu'on prenne soin de nos gens d'abord. Quand j'ai réclamé du ministère de la Défense des vêtements usagés pour les pauvres, il lui était impossible d'accéder à ma demande. Les Indiens pouvaient en obtenir, mais pas mes gens. En 1940, au cours du conflit mais avant l'entrée des Etats-Unis en guerre, je suis allé dans ce pays pour faire une étude spéciale de la WPA. J'ai présenté mon rapport à la Chambre et l'on m'a dit qu'il contenait trop de statistiques. A quoi bon? C'est décourageant.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest):  
Monsieur l'Orateur, en entendant l'honorable

[M. Pouliot.]

député de Renfrew-Sud (M. McCann) faire mention de la division des Affaires indiennes, je me suis rappelé que récemment j'ai lu une lettre dans laquelle le ministre des Mines et ressources (M. Crerar) déclarait que son département ne paierait que \$2.50 par jour pour l'hospitalisation d'un Indien, c'est-à-dire d'un pupille de l'Etat. Dans ce cas particulier je sais que l'hospitalisation de ce malade a coûté à la municipalité \$3 ou plus par jour. J'estime que la division des Affaires indiennes devrait payer le taux courant d'hospitalisation lorsqu'il doit faire entrer des Indiens dans ces institutions.

Je n'ai qu'un sujet à traiter ce soir, et c'est le manque d'hôpitaux pour les enfants atteints d'affections physiques et mentales. Il y a des centaines de ces enfants au Canada, et nous n'avons pas d'hôpitaux pour eux. Quelques-uns sont difformes; d'autres sont incapables de comprendre ce qui leur est dit. Il en est qui sont ou muets ou sourds ou incapables de marcher; enfin il y en a qui ne peuvent être laissés à leurs propres ressources. Leurs parents devront les garder au foyer et prendre soin d'eux tant qu'ils vivront. Je crois que l'un des premiers soins du ministre de ce nouveau département devrait être de veiller à ce que des hôpitaux convenables soient aménagés pour ces enfants. Il devrait aider les provinces à agrandir leurs hôpitaux actuels en vue du soin de ces enfants. Il n'y a pas de place pour eux dans les hôpitaux qui existent présentement. Les listes de demande d'admission renferment des centaines de noms. Je sais que, dans bien des cas, les parents de ces enfants ne voudraient pas les voir entrer à l'hôpital, mais dans de nombreux foyers leur présence est une cause de mécontentement tant pour les parents que pour les autres enfants de la famille. Il n'est pas juste envers les autres enfants que ceux qui sont atteints d'affections physiques et mentales soient laissés dans les foyers. Je suis certain que si le ministre avait pu observer des cas comme ceux dont j'ai moi-même eu connaissance, compatissant comme il l'est il ferait l'impossible pour assurer l'établissement dans chaque province d'un hôpital où ces enfants pussent être soignés.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River):  
Monsieur l'Orateur, j'estime que la création de ce nouveau ministère constitue un grand pas dans la bonne voie, pourvu que ce département soit bien administré; cependant, je suis d'avis que ce serait commettre une erreur que de ne pas confier tous les services de santé à ce nouvel organisme. J'éprouve une grande sympathie pour l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Leader) qui a prononcé cet après-midi un si excellent discours sur le traite-